

Image not found or type unknown



Résiliation de bail litigieuse

Par **granduc**, le **07/04/2011** à **15:22**

Bonjour,rnrnJe loue un bien 480 euros qui est occupé depuis le 12 mars 2011, la personne vient de m'annoncer qu'elle souhaitait quitter la maison en raison de la rupture de son contrat de travail. Cette personne a en effet été congédié à la suite de sa période d'essai. Bénéficiera t elle de la réduction de délai du préavis à un mois ?

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **18:42**

oui. C'est une perte involontaire d'emploi donnant droit au préavis réduit.